

SIAEP DU VIMEU VERT
51 Route Nationale
80140 HUPPY
Email : siaep-huppy@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des fêtes de Martainneville, sous la Présidence de Monsieur PLE Nicolas, Vice-Président.

Etaient présents :

MME DUCROCQ Sylvie,
MM. DUMONT Laurent, MARCHAND Jacques, DUGIMONT Denis, PARAISSOT Gérard, MAGNIER Claude, PLE Nicolas, BRICHEUX Alain, POILLY Rémy, FLEGEO Jérôme, BACOUEL Patrick, DEMARY Alain

Absents excusés :

MM. NANTOIS Jean-Jacques remplacé par BACOUEL Jean-Pierre,
CREPIN Guylain remplacé par MENOIRIE Jean-Michel
VANDEWALLE Thierry, HOCHU Emmanuel, DUVAL Xavier,

Absents :

Mme THEROUIN-FONTAINE Catherine, MM. MELLIER Jean-Pierre, BOUTROY Rémy, MABILLE Jean-Baptiste, MONCHY Gaëtan,

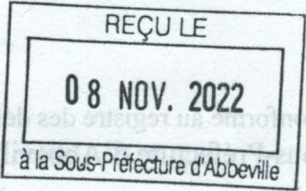
Formant la majorité des Membres en exercice.
M. MARCHAND Jacques a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Tarifications diverses applicables au 2^e semestre 2023

Les Membres du Conseil d'Administration décident d'actualiser les prix de certaines prestations de services:

1) Abonnement redevance location, entretien des branchements (semestriel) :

- Compteur N°1 : 15 €
- Compteur N°2 : 20 €
- Compteur N°3 : 22.50 €
- Compteur N°4 : 30 €
- Compteur N°5 : 37.50 €
- Compteur N°6 : 45 €



2) Raccordement au réseau AEP : Prix moyen unique avec ou sans traversée de chaussée et jusqu'à 15 mètres de distance. Le regard étant posé à 1 mètre dans la propriété.

Branchement :	15	20	30
Pose Hors Taxes :	1 000 €	1 300 €	1 850 €
Remplacement pour gel, accident, etc... :	100 €	125 €	150 €

Si le regard est fourni et posé par le client :

- Moins value : 100 €

Si le regard est fourni, posé et avec la tranchée percée par le client, jusqu'à la conduite :

- Moins value : 150 €

Les branchements particuliers ou d'un diamètre supérieur au DN 30 ainsi que toute prestation non prévue au tarif forfaitaire feront l'objet d'un devis individualisé.

3) Taux des vacations :

Fermeture pour non paiement : 30 €

Réouverture pour non paiement : 30 €

Réouverture compte nouveau client (sur rendez-vous) : 30 €

Fermeture de compte, départ client (sur rendez-vous) : 30 €

Réouverture après une longue période d'inutilisation : 100 €

Fermeture de branchement avec dépose du compteur à la demande du propriétaire : **GRATUIT**
entraînant une perte de droit sur le branchement.

Mutation par communication téléphonique ou par déplacement du client, sans relevé d'index : 10 €

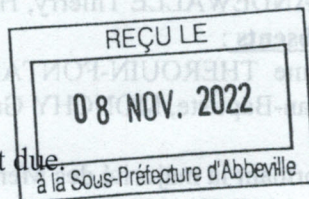
4) Décomposition du prix de l'eau :

- Prix Unitaire H.T. du m3 d'eau 1.05 €

- Redevance pollution(*) €

- Prélèvement/Nappe (*) €

- (*) *Montants communiqués par les Agences de l'eau*



Si le branchement est inutilisé mais le compteur restant ouvert, la location est due.

La période d'abonnement est fixée :

- du 1er Janvier au 30 Juin

- et du 1er Juillet au 31 Décembre, de chaque année.

Au vu de la modestie de la redevance abonnement, tout semestre commencé pendant la période de facturation est dû dans son intégralité.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Certifié directement exécutoire, publié et expédié en la Sous-Préfecture d'Abbeville, le 03/11/2022

DATE DE CONVOCATION :

17 octobre 2022

NOMBRE DE DELEGUES :

En exercice : 22

Présents: 14

Pour : 14

Votants : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président,

Jean-Jacques NANTOIS

DATE D'AFFICHAGE :

27/10/2022

